

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
02/03/2018

L'an deux mille dix huit et le douze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian , Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU(Proc.) Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH

Absente excusée : Mme CAHUZAC (Proc. M.RAMEAU)

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n° 3.7

Réfection de la toiture de la salle de judo.

Engagement de dépenses.

Demande aide financière Conseil Départemental.

Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment abritant la salle de judo a été construit dans les années 50. Il ajoute que la toiture de type terrasse n'est plus étanche et qu'une réfection s'impose.

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté des spécialistes et que l'entreprise Comminges Bâtiment de Salies-du-Salat (31) a fait une offre adaptée après visite du site. Le montant H.T de cette offre s'élève à 12 074,75 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition et de réaliser très rapidement les travaux car la pratique du judo est gênée par des gouttières et de plus, des dégradations sur le matériel ont été constatées.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents

.../...

.2-

- de confier les travaux de réfection de la toiture terrasse de la salle de judo à l'entreprise Comminges Bâtiment de Salies-du-Salat (31260) pour un montant H.T de **DOUZE MILLE SOIXANTE QUATORZE EUROS SOIXANTE QUINZE CENTS (12 074,75 €)** et de les réaliser dès que possible ;
- de demander une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre des contrats de territoires 2018 ;
- d'inscrire cette dépense à l'article 2313 du Budget 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **15.03.2018**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 14 mars 2018

Le Maire,

G. SANS

